



IGAB Interessengemeinschaft Angehörigenbetreuung
CIPA Communauté d'intérêts Proches aidants
CIFIC Comunità di interesse Familiari curanti

IGAB CIPA CIFIC

Hopfenweg 21
3001 Berne

T. 031 370 21 07

secretariat@cipa-igab.ch

www.cipa-igab.ch (en préparation)

COMMUNIQUÉ – Berne, le 4 décembre 2019

Proches aidants – Le Conseil des Etats innove

Le Conseil des Etats a suivi sa commission sur le projet de loi visant à améliorer la conciliation de la vie professionnelle des proches aidants avec leur travail d'aide et de soutien. Sans aucune voix contraire, les sénateurs ont approuvé les quatre mesures du projet de loi. Ils ont en outre accepté une correction dans le calcul des prestations complémentaires. Reste à convaincre le Conseil national du bienfondé de cette nouveauté, que la Communauté d'intérêts Proches aidants CIPA approuve sans réserve.

Le projet du Conseil fédéral propose quatre mesures indispensables pour permettre une meilleure conciliation entre l'activité professionnelle des proches aidants et le travail de soutien qu'ils réalisent. La CIPA s'est engagée dès le départ pour soutenir ce projet modeste car il entraîne une petite amélioration de la situation des proches aidants actifs. Le congé de courte durée de 3 jours payés étendu aux autres membres de la famille, le congé payé de 14 semaines pour les parents d'enfants gravement malades ou accidentés, la modernisation du système de bonification pour tâches d'assistance dans l'AVS, ainsi que la poursuite du paiement des allocations en cas d'hospitalisation des enfants souffrant de handicap sont absolument nécessaires aux proches aidants qui doivent continuer de travailler.

La nouvelle mesure acceptée par le Conseil des Etats permettra d'adapter le montant maximal reconnu au titre de loyer dans le calcul des prestations complémentaires (PC). Cela concerne toutes les personnes vivant en communauté d'habitation, mais aussi les proches aidants qui vivent dans le même logement que les bénéficiaires de PC. Grâce à cette correction, moins de personnes devront quitter une colocation pour un logement pour une seule personne plus onéreux, l'Etat fera des économies et les personnes concernées ne perdront pas leur soutien financier en raison de leurs colocataires.

La CIPA regrette que ni la prise en charge à long terme des adultes, ni une aide pour permettre aux proches aidants de recharger leurs batteries n'aient obtenu de réponse dans ce projet de loi. Selon Adrian Wüthrich, Président de la CIPA : « Soulager les proches aidants est une nécessité car le risque est grand que leur santé souffre de leur engagement ». Le travail va donc se poursuivre pour la CIPA afin que soient prises toutes les mesures susceptibles d'améliorer le quotidien, la santé et l'avenir de tous les proches aidants.

Plus d'informations :

Valérie Borioli Sandoz, Directrice du Secrétariat CIPA, tél. 079 598 06 37, secretariat@cipa-igab.ch

Adrian Wüthrich, Président CIPA, tél. 079 287 04 93

IGAB: Wir geben den betreuenden und pflegenden Angehörigen in der Schweiz eine Stimme.

CIPA : Nous donnons une voix aux proches aidants en Suisse.

CIFIC: Diamo voce ai familiari curanti in Svizzera.